

Résolution du 29ème CONGRES CGT AFPA
Le Bruscl - 14 octobre 2011

L'AFPA, une conquête sociale à défendre et à développer

La formation et la qualification sont des droits pour tous, garantis par le code du Travail : « *Tout travailleur engagé dans la vie active ou toute personne qui s'y engage a droit à l'information, à l'orientation et à la qualification professionnelles et doit pouvoir suivre, à son initiative, une formation lui permettant, quel que soit son statut, de progresser au cours de sa vie professionnelle d'au moins un niveau en acquérant une qualification correspondant aux besoins de l'économie prévisibles à court ou moyen terme* »¹

Ce droit à la formation permettant d'acquérir une qualification procède de la sécurité sociale professionnelle, de l'émancipation du citoyen, et concourt aux besoins de la Nation.

Pour la CGT, l'exercice et la garantie de ce droit s'intègrent dans un véritable service public.

Service public au bénéfice des citoyens et des besoins des entreprises. Ainsi, ce service assure une cohésion sociale dans la société. Cette cohésion sociale n'est possible qu'à condition que les intérêts des usagers et du monde du travail soient reconnus et respectés.

Les statuts de l'AFPA qui régissent sa nouvelle gouvernance depuis le 1^{er} juillet 2011 reprennent et développent ce droit. La loi de novembre 2009 fait même référence à un Service Public de l'Orientation. La Constitution elle-même indique « **La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture** ». Par conséquent, **l'accès de tout citoyen à la formation professionnelle est inscrit dans les textes fondateurs de la République Française.**

C'est sur ces bases incontestables que la CGT-AFPA défend son projet de développement de l'AFPA.

La CGT AFPA revendique **légitimes pour l'AFPA** les missions suivantes :

- celles énoncées dans les statuts (*cf statuts*),
- son rôle dans le premier cercle du Service Public de l'Emploi,
- son rôle dans le Service Public de l'Orientation,
- sa place et son rôle dans l'économie sociale et solidaire

La CGT AFPA exige la mise en œuvre effective de toutes ces missions.

Pour cela, l'AFPA doit disposer de tous les moyens nécessaires. Au delà des moyens matériels indispensables à la mise en œuvre de son objet social (art 2 des statuts), la CGT AFPA insiste sur la construction de coopérations et de collaborations avec les autres grands organismes de formation professionnelle, associatifs et à vocation de service public, (GRETA, CNAM, CRP,...) et avec les organismes de formation de l'économie sociale et solidaire, notamment ceux s'adressant à des publics spécifiques.

Pour assumer ses missions de service public, l'AFPA doit être recentrée sur l'utilité sociale rapportée au coût social. C'est notamment à ce titre qu'un financement pérenne doit être garanti par l'Etat et les Régions. De même, l'AFPA doit avoir la garantie de l'usage pérenne du Patrimoine immobilier, dans des conditions qui ne la rendent ni otage de projets spéculatifs, ni condamnée à assurer sa remise à niveau et son entretien.

Les conditions de mise en œuvre, comprenant les services intégrés de restauration, d'hébergement, de suivi psychopédagogique, d'accompagnement à l'emploi, sont indissociables des moyens mis à la disposition des usagers. Chaque usager doit bénéficier de toutes les conditions assurant la réussite de son parcours professionnel jusqu'à la qualification et l'emploi.

Garantir ces services intégrés pour permettre un égal accès pour tous, disposer des moyens assurant la qualité de la formation par la mise à disposition des moyens humains et matériels sont des exigences incontournables.

L'AFPA, avec Pôle Emploi, les missions locales, doit retrouver son rôle de fer de lance dans les politiques de formation professionnelle des Conseils Régionaux. Dans cette mission, elle a besoin de s'appuyer sur l'ensemble des composantes de la CGT qui sont parties prenantes dans leurs élaborations.

La CGT AFPA doit tout mettre en œuvre pour mobiliser nos camarades à tous les niveaux.

¹ Article L6314-1 du Code du Travail

Face aux constats suivants :

- **l'entreprise de démolition en cours : la casse de l'AFPA !**
- **la souffrance au travail** des personnels de l'AFPA, combien de collègues se retrouvent isolés face à l'inacceptable ? Combien tombent ? Combien abdiquent ?
- **toutes les discriminations** dont sont victimes de trop nombreux salariés de l'AFPA,
- **après les annonces de la gouvernance et du DG :**
 - promettant une « réduction de la voilure »
 - le Conseil d'Orientation, où siègent des représentants confédéraux, **dépossédé** de ses prérogatives par des décisions d'orientations budgétaires, abusivement prises par le Conseil d'Administration
- **fort de succès** dernièrement remportés par le mouvement syndical (par la CGT et avec d'autres syndicats), la lutte permet de gagner des batailles :
 - le droit de refus tel qu'il figure dans l'accord GPEECC,
 - l'accord sur les frais de santé,
 - l'augmentation salariale générale de 2011,
 - l'arrêt de procédures de licenciement et la création d'emplois.

Ne lâchons rien :

Pas un centre ne doit fermer !

Pas une formation ne doit disparaître !

Pas un emploi ne doit être supprimé !

Pas une activité ne doit être sous-traitée !

Pour mener ce combat, la CGT AFPA s'engage à :

- **Construire le rapport de force** nécessaire pour défendre l'AFPA et plus globalement la Formation Professionnelle avec les GRETA, le CNAM et les organismes de formation de l'économie sociale et solidaire :
 1. En mobilisant l'ensemble des Organisations Syndicales en Intersyndicale, en mobilisant tous les syndiqués CGT, en invitant chaque salarié AFPA à l'action.
 2. En s'appuyant sur l'ensemble des composantes de la CGT pour mobiliser les Régions et nos partenaires du Service Public de l'Emploi, particulièrement Pôle-Emploi et les missions locales.
 3. En mettant face à leurs responsabilités les décideurs publics, dont les politiques.
- **Accompagner les personnels** de l'AFPA pour faire front face aux coups de butoir portés par la Direction Générale :
 1. La CGT n'accompagne pas la casse !!! Elle mobilise toute l'AFPA contre cette entreprise !!!
 2. En s'adressant au personnel pour qu'il agisse, la CGT agit avec le personnel et lui donne les armes pour le combat mais ne peut agir à sa place. Le nombre fait la force.
 3. La présence est nécessaire tout autant sur le site qu'au siège. L'action doit être menée, sur place, en interne et à l'externe, là où il le faut, quand il le faut, autant qu'il le faut !
 4. Il est impératif que chaque salarié sache qu'il ne doit pas rester seul : à nous, syndiqués CGT, de répondre présent pour combattre l'isolement.
- **Alerter et mobiliser les usagers, nos concitoyens :**
 1. Aujourd'hui, cet acquis, ce droit social mis en place par le Conseil National de la Résistance et qui a rendu tant de services à la Nation, qui a permis l'épanouissement de millions de femmes et d'hommes est menacé de destruction.
 2. Nous devons alerter l'ensemble de la Nation par tout moyen de communication. Que chaque citoyen alerté puisse se mobiliser pour lui-même et ses proches !
 3. La CGT AFPA appelle à la constitution de Comités de Défense du Droit à la Formation Professionnelle pour Tous.

SYNDIQUES, MOBILISEZ-VOUS !
MOBILISEZ VOS COLLEGUES, MOBILISEZ VOS PROCHES
ET REJOIGNEZ, TOUS ENSEMBLE, LE FRONT de DEFENSE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE et DE L'AFPA